

# TETRA PAK – REGLEMENT DU GRAND JEU « TRITONPAK »

## Organisateur :

**Tetra Pak & Cie**, Société par Actions Simplifiée au capital de 13 655 274,00 Euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 302 432 620 et dont le siège social dont le siège est situé Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 302 432 620, organise, en deux sessions, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Tritonpak » accessible sur le site internet [www.tritonpak.com](http://www.tritonpak.com)

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion du personnel de la société **Tetra Pak & Cie** ou de toute société du Groupe auquel elle appartient, et les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre du Jeu ainsi que les membres de leurs familles respectives.

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site internet dont l'adresse url est [www.tritonpak.com](http://www.tritonpak.com) pendant les périodes de jeu mentionnées ci-dessous et de jouer à l'aide de l'application virtuelle. Les lots offerts pourront être remportés des 2 façons suivantes : par la mécanique des Instants Gagnants ouverts (IG) et par tirage au sort (TAS).

- IG : les gagnants seront informés s'ils ont gagné à la fin du jeu et de leur gain précisé par mail dans la journée,
- TAS : 1 tirage au sort par Festival : les gagnants seront informés de leur gain par mail.

## Périodes du jeu :

- Printemps de Bourges Crédit Mutuel : du 23 au 28 avril 2024 ;
- Main Square Festival : du 4 au 7 juillet 2024.

Aucune participation au Jeu en-dehors de ces dates ne pourra être prise en compte.

## Principe du jeu :

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site internet dont l'adresse url est [www.tritonpak.com](http://www.tritonpak.com) pendant les périodes de jeu mentionnées ci-dessus et de jouer à l'aide de l'application virtuelle.

- Sur l'application, de manière virtuelle, des objets descendent du ciel, dont des briques TetraPak ;
- Le but du jeu est de déplacer la poubelle jaune (en bas de l'écran), afin que seules des briques TetraPak entrent dans la poubelle ;
- Chaque brique placée dans la poubelle jaune rapporte 15 points au joueur ;
- Chaque autre objet qui entre dans la poubelle jaune retire 5 points du score global du joueur ;
- Il faut atteindre un score minimum de 300 points en 1 minute pour pouvoir participer aux IG et au TAS ;
- Si le score est atteint, le joueur doit renseigner l'adresse mail qui permettra de le contacter en cas de gain ;
- Un même participant (même nom, prénom, adresse mail et adresse postale) ne peut gagner qu'une fois par festival aux IG ;
- Un même participant (même nom, prénom, adresse mail et adresse postale) ne peut gagner qu'une fois par TAS et par festival.

Les lots offerts pourront être remportés des 2 façons suivantes : par la mécanique des Instants Gagnants ouverts (IG) et par tirage au sort (TAS).

Sous réserve de la validité de leur inscription et de l'obtention du score requis, les participants sont automatiquement inscrits pour le TAS qui aura lieu respectivement :

- La semaine du 13 au 17 mai 2024 pour le Printemps de Bourges Crédit Mutuel ;
- Dans les 15 jours après le festival (du 8 au 19 juillet 2024) pour le Main Square Festival.

Par la mécanique des Instants Gagnants : les gagnants seront informés s'ils ont gagné à la fin du jeu et de leur gain précis par mail dans la journée.

Si la connexion du participant coïncide avec l'un des instants gagnants ouverts, (préalablement déterminés de façon aléatoire par informatique et dont la liste est déposée chez la SCP Simonin - Le Marec - Guerrier, Commissaires de Justice Associés) le participant gagne la dotation préalablement attribuée audit instant gagnant. A chaque instant gagnant correspond une dotation unique.

Le Participant déclenchant l'instant-gagnant découvrira immédiatement la dotation offerte.

À défaut de connexion coïncidant avec l'un de ces instants gagnants, la 1ère connexion suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

Par tirage au sort : 1 tirage au sort sera effectué par Festival : les gagnants seront informés de leur gain par mail.

Les tirages au sort seront effectués à l'issue de chaque session de jeu sous le contrôle de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Commissaires de Justice Associés, parmi l'ensemble des participants ayant obtenu les meilleurs scores et respecté les conditions de participation au jeu.

Toute identification ou participation incomplète ou erronée, réalisée sous une forme autre que celle prévue au présent règlement sera considérée comme nulle.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu ou le présent règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, ce que les Participants acceptent, de ne pas attribuer de dotation à tout gagnant dont les propos publics tenus notamment mais non exclusivement sur les réseaux sociaux, seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou risqueraient, de manière directe ou indirecte, de porter une atteinte quelconque à l'image de l'Organisateur, à ses produits et/ou services à ses marques. Les Participants sont informés que si l'Organisateur est alerté par quelque moyen que ce soit au sujet de tels propos, il pourra librement supprimer la participation en cause et refuser de remettre les lots (dans cette hypothèse, le lot restera la propriété de l'Organisateur qui en disposera librement). Le cas échéant, l'Organisateur se réserve le droit de dénoncer les contenus litigieux aux autorités administratives ou judiciaires.

#### Dotation pour le Printemps de Bourges Crédit Mutuel

##### **Lots des Instants Gagnants ouverts :**

- 1 enceinte JBL FLIP6 (valeur de 149,99 € TTC) ;
- 1 enceinte JBL FLIP ESSENTIAL 2 (valeur de 109,99 € TTC) ;
- 2 paires d'écouteurs sans fil JBL Tune Beam (valeur unitaire de 83,99 € TTC) ;
- 8 casques JBL Tune770 (valeur unitaire de 129,99 € TTC) ;
- 22 enceintes JBL GO4 (valeur unitaire de 49,99 € TTC) ;
- 32 places pour le festival « Printemps de Bourges Crédit Mutuel » de 2025 (valeur unitaire de 49 € TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025) – billet daté non modifiable ;

**Lots du tirage au sort :**

- 1 entrée pour 2 personnes pour la salle « W » les 4 jours du festival « Printemps de Bourges Crédit Mutuel » en 2025 (soit jeudi + vendredi + samedi + dimanche) (valeur du lot de 364 € TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025), sous réserve du calendrier ;
- 1 enceinte JBL FLIP6 (valeur de 149,99 € TTC) ;
- 2 casques JBL Tune770 (valeur unitaire de 129,99 € TTC) ;
- 1 enceinte JBL FLIP ESSENTIAL 2 (valeur de 109,99 € TTC) ;
- 2 paires d'écouteurs sans fil JBL Tune Beam (valeur unitaire de 83,99 € TTC) ;
- 6 enceintes JBL GO4 (valeur unitaire de 49,99 € TTC) ;
- 8 places pour le festival « Printemps de Bourges Crédit Mutuel » de 2025 (valeur unitaire de 49€ TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025) – billet daté non modifiable.

Dotation pour le Main Square Festival**Lots des Instants Gagnants ouverts :**

- 2 Packages « VIP expérience » pour le Main Square Festival 2024 (valeur de 431€ TTC pour 1 personne et 1 jour). Les places VIP Expérience donnent accès à 2 boissons offertes à consommer au bar VIP + visite guidée : découverte de l'envers du décor du festival (bureau de production, cour des loges, stock boissons...) + photo en côté de scène + accès à la terrasse VIP pour profiter des concerts de la Main Stage avec une visibilité optimale + accès au confort de l'espace VIP (bar, fauteuils, canapés et autres assises...) dans lequel sont retransmis sur écran les concerts des deux scènes + accès à la soirée animée par un DJ + Caisse Cashless + toilettes VIP... ;
- 7 Sweat-shirts Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 70€ TTC) ;
- 7 places pour le festival « Main Square Festival » de 2025 (valeur unitaire de 69 € TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025) – billet daté non modifiable ;
- 10 T-shirts Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 35€ TTC) ;
- 14 Casquettes Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 20€ TTC)

**Lots du tirage au sort :**

- 1 pass VIP 3 jours pour le Main Square Festival de 2025, sous réserve du calendrier (valeur unitaire de 175€ TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025) ;
- 3 Sweat-shirts Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 70€ TTC) ;
- 3 places pour le festival « Main Square Festival » de 2025 (valeur unitaire de 69 € TTC en 2024, sous réserve de modification pour l'édition de 2025) – billet daté non modifiable ;
- 5 T-shirts Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 35€ TTC) ;
- 8 Casquettes Main Square Festival 2024 (valeur unitaire de 20€ TTC)

Les gagnants seront avertis par email aux coordonnées renseignées lors de leur inscription.

Si le gagnant ne peut être informé, s'il refuse son lot ou ne l'utilise pas, ce dernier restera la propriété exclusive de l'Organisateur, qui en disposera librement.

Pour pouvoir bénéficier de son lot, le gagnant pourra être amené à justifier de son identité par la production d'une pièce d'identité ; l'Organisateur se réserve le droit de vérifier sa capacité à recevoir le prix personnellement.

Les gagnants ont jusqu'à 14 jours après réception de l'email les avertissant de leur gain pour communiquer leurs coordonnées exactes pour recevoir leur lot.

Passé ce délai, le lot sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation de la part du gagnant, il restera la propriété exclusive de l'Organisateur. En aucun cas il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert, qui ne sera ni repris,

ni échangé. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots offerts par d'autres lots de valeur équivalente.

Les lots sont personnels aux gagnants et ne sont pas cessibles.

Les gagnants recevront leurs lots physiques à l'adresse confirmée dans un délai de :

- 8 semaines à compter de la date du tirage au sort pour le Printemps de Bourges Crédit Mutuel ;
- 6 à 10 semaines à compter de la date du tirage au sort pour le Main Square Festival.

Si le lot envoyé par voie postale n'est pas récupéré dans le délai de La Poste (livraison à domicile ou dépôt à un point de retrait si la personne n'est pas présente lors du passage du livreur), le lot retourne à la société organisatrice et ne pourra pas être réclamé.

Les places pour chacun des festivals 2025 seront envoyées par mail après l'ouverture de la billetterie 2025. Les gagnants auront jusqu'à 14 jours après réception de l'email les avertissant que leur place est disponible pour se manifester.

Passé ce délai, la place sera considérée comme perdue et ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation de la part du gagnant, elle restera la propriété exclusive de l'Organisateur. En aucun cas il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution de la place offerte, qui ne sera ni reprise, ni échangée.

## **RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et ne peut être recherchée concernant notamment tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison du test des produits, de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Plus généralement, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne serait être tenu responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site du jeu et la participation des joueurs se fait sous leur entière responsabilité.

## **RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement sera accessible pendant toute la durée du jeu sur le site du jeu accessible à l'adresse url : [www.tritonpak.com](http://www.tritonpak.com)

Le présent règlement est déposé auprès de la **SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER**, Commissaires de Justice Associés - 54 rue Taitbout 75009 PARIS.

Les éventuelles modifications apportées au jeu et au présent règlement seront considérées comme des avenants au règlement et seront déposés auprès de l'étude mentionnée ci-dessus. Les participants en seront toutefois informés par tous moyens appropriés.

## **DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente opération sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation et de sa gestion.

Elles sont uniquement destinées à la société organisatrice, responsable du traitement.

Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée.

L'Organisateur est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, il est autorisé par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents à l'opération. Les informations communiquées dans le cadre de la participation à cette opération ne seront pas conservées au-delà du 31/07/2025 et uniquement pour les besoins de l'opération.

Par ailleurs, aucune exploitation commerciale ne sera faite de ces données.

L'Organisateur s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et conformément au Règlement Européen sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679, par e-mail à l'adresse suivante : [privacy@novembre.com](mailto:privacy@novembre.com)

Les participants pourront également exercer leurs droits à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de leurs données et définir des directives applicables après le décès, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute question concernant l'utilisation de ces données, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : [privacy@novembre.com](mailto:privacy@novembre.com)

### **Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

### **Droit applicable**

Le règlement et le jeu sont soumis à la loi française.

L'Organisateur et les participants s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. A défaut d'accord, il sera soumis aux tribunaux compétents.